

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Convention de
partenariat Ville de
Thiers – Education
Nationale « Classe
partenaire des Coins
Nature 2023-2024 »**

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE THIERS – EDUCATION NATIONALE« CLASSE PARTENAIRE DES COINS NATURE 2023-2024 »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que depuis la rentrée de septembre 2020, le projet «Classe Partenaire des Coins Nature » a été proposé sur le temps scolaire pour différentes classes volontaires dans les écoles de la ville de Thiers ;
- **Considérant** que des jardins ont vu le jour dans les cours d'école, les enfants ont pu se les approprier, les développer, les enrichir et les faire vivre ;
- **Considérant** que la création de ces lieux de vie, d'observation, de découverte ont permis aux élèves d'appréhender concrètement les questions liées au respect de l'environnement et, dans le cadre d'un projet collectif qui exige patience, attention et coopération, favoriser le développement des savoir-être qui concourent à leur épanouissement ;
- **Considérant** que l'objectif est de créer une coopération avec les enseignants dans un projet global d'initiatives d'éducation à l'environnement.
- **Considérant** que cette expérience a prouvé l'intérêt éducatif et l'enrichissement que représentent la réalisation concrète d'un apprentissage, l'observation de son action, la prise de conscience de l'intervention humaine dans le cycle de la nature.
- **Considérant** que le projet a été enrichi avec la participation de la Ville de Thiers au projet Petite enfance Alimentation Corpulence Activité Physique (PACAP), initié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), à destination prioritairement des 0 – 6 ans. Ainsi la thématique de l'aliment en particulier et l'alimentation en général est également abordée dans une démarche de sensibilisation au bien manger et mieux manger, à l'origine des produits (dont le potager est le premier maillon).

Il est proposé de reconduire cette convention. En effet, au titre de l'année scolaire 2023-2024 toutes les écoles (hormis Emile ZOLA) ont souhaité participer aux coins nature et 11 créneaux ont été attribués. 15 classes bénéficieront donc des coins nature cette année.

Sur chacun de ces temps, une animatrice de la collectivité est mise à disposition de la classe inscrite dans le projet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la reconduction de la convention de partenariat « Classe partenaire des coins nature » avec l'Education Nationale au titre de l'année 2023-2024 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,



Stéphane RODIER